

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 mai 2014 modifiant l'arrêté du 7 juin 2012 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris

NOR : AFSA1430379A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2012 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris : Mme Odile Faure Fillastre, conseillère technique du recteur de l'académie de Paris, en remplacement de M. Jean-Pierre Baratault.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 mai 2014.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE